

qu'avec probablement moins de terre en culture dans l'Est du Canada il faudra produire bien davantage.

Cette population ne restera pas à 16 millions. Je ne sais pas quel en sera le chiffre dans vingt ans d'ici, mais il y aura bien plus d'habitants qu'à l'heure actuelle, et je crois que la fertilité du sol propre à l'agriculture dans l'Est du Canada peut produire suffisamment, même pour le double de la population de cette région. Mais c'est quelque chose qui exige de l'attention de toutes les autorités. On estime généralement que la juridiction en cette matière incombe aux provinces, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme aussi une disposition qui accorde une juridiction législative conjointe au parlement fédéral et aux législatures provinciales.

L'enquête du comité sénatorial ne sera pas terminée au cours de la présente session du Parlement. Il est probable qu'elle durera bien plus longtemps qu'une session, mais elle attirera l'attention du public sur le problème et sera une tribune que pourront emprunter ceux qui savent bien mieux que moi comment le problème peut être abordé et résolu; ils pourront ainsi exposer leurs vues et en obtenir la diffusion dans tout le pays. L'enquête créera, je crois, chez le public canadien, en sa triple qualité d'électeur municipal, d'électeur provincial et d'électeur fédéral, une disposition à vouloir qu'on accomplisse quelque chose pour améliorer la situation. Je sais par certaines choses qui se sont produites de mon vivant que, lorsqu'on montre à nos agriculteurs comment améliorer une méthode et comment il est profitable de suivre la meilleure méthode, ils se rendent à l'évidence et s'y prennent de la meilleure façon.

Le produit de l'érable en fournit un exemple typique. Il a fallu un certain nombre d'années, mais à l'heure actuelle le produit de l'érable de presque tous ceux qui se donnent la peine d'entailler les érables est de première qualité et se vend à prix fort. Je suis au courant de la culture des fruits de verger et des petits fruits. Je suis au courant de la production de graines de tournesol, du foin de luzerne et de produits du genre qui ont été utilisés dans certaines régions sans l'être généralement dans toute la localité et qui déterminent un accroissement de la production et un accroissement du revenu qui rendront la vie plus attrayante qu'elle l'a été sur ces fermes où les jeunes voient leurs parents faire beaucoup plus de durs travaux qu'ils n'en sont dédommagés par les recettes obtenues de leurs fermes.

Je pense que cette question peut être étudiée au Sénat au grand avantage du public canadien, et ce sera une bonne chose pour

le statut du Sénat de faire discerner au public du Canada quelle besogne utile il fera en étudiant ce problème. (*Rires*) J'entends des rires. Je suis un de ceux qui croient que le Sénat est une institution utile dans notre régime parlementaire. Je reconnais volontiers qu'il m'est arrivé parfois de penser comme beaucoup d'autres qu'il aurait pu faire besogne plus utile qu'il n'en faisait, mais il n'y a là rien d'inhérent au système.

L'honorable député voudrait que le gouvernement fédéral entreprenne une étude des problèmes du gouvernement municipal. Et pourtant avant que son prédécesseur devienne chef de l'opposition, et alors qu'il était encore premier ministre de l'Ontario, je l'ai entendu, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, affirmer qu'on ne devrait jamais étudier à l'échelle nationale ce qui est déjà étudié par les autorités provinciales. Je sais que sur ce sujet le premier ministre de ma propre province est, dirai-je, plus sensible et chatouilleux que ne l'était l'honorable George Drew lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario. Or, l'unité nationale est très importante pour notre pays. Nous devons veiller à maintenir la majorité des Canadiens raisonnables de notre côté et à ne pas leur donner l'impression que nous tentons de centraliser et de saboter l'œuvre des Pères de la Confédération. Il s'en trouvera toujours pour l'affirmer, quoi que nous fassions. Quoi que nous fassions pour éviter que cela se produise, il s'en trouvera toujours pour affirmer, si nous nous mettons à nous occuper du gouvernement municipal, que nous cherchons à détruire la religion catholique et la langue française dans la province de Québec. Est-il quelque chose de plus stupide, de moins fondé que cela?

Je me rappelle que quelques-uns,—ils n'étaient pas nombreux,—ont été scandalisés lorsque, pendant que j'occupais non pas mon siège actuel mais le siège voisin, je me suis permis de donner à entendre que le jour viendrait où l'on exigerait l'aptitude à parler les deux langues officielles de tous ceux qui voudraient siéger sur les premières banquettes d'un côté ou de l'autre de la Chambre. A ce moment-là, c'était un scandale que de formuler une telle proposition. A combien d'honorables députés devrais-je maintenant offrir des félicitations pour les efforts sérieux qu'ils ont faits en vue de démontrer qu'ils voudraient parler le français aussi bien que l'anglais?

**Des voix:** Très bien!

**Le très hon. M. St-Laurent:** Ils se sont donné beaucoup de peine à cette fin parce qu'ils ont eu l'impression que cela pourrait aider à créer un sentiment d'unité nationale d'un océan à l'autre au sein de notre pays.